

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 22/20260409

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026**

**THÉMATIQUE : 7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE

Le budget primitif 2026 est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.  
Le Budget Primitif 2026 s'établirait comme suit :

- FONCTIONNEMENT  
Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **5 072 548,00 €**

- INVESTISSEMENT  
Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **600 365,00 €**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2026,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2026,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter le budget primitif 2026.

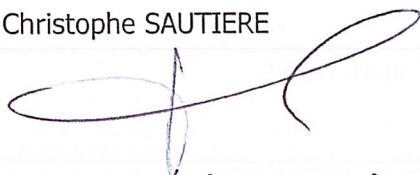
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le 16 AVR. 2026**



Le Maire,

Bruno VAQUEZ

Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**ARRETE ET SIGNATURES**

VILLE DE VILLERS BRETONNEUX - Budget communal

**Présentation**  
 Présenté par le Maire,  
 A Villers-Bretonneux, le 27/3 /2026  
 Le Maire Bruno VAQUEZ

**Votes**  
 Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Délibération**  
 Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
 A Villers-Bretonneux, le .....02.10.4.26.....

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 03/04/2026

Signataire	
VAQUEZ Bruno	
FINAZ Pascal	
FRANCOIS Florence	
LECOCQ Sébastien	
MALARME Anne	
DEVILLERS Thierry	
DELAUNAY Blanche	
DELARUE Marie-Thérèse	Absent
DENYS Pascal	Procurator à F. FRANÇOIS
BOUSSOUGANT Pascal	
SAUTIERE Christophe	
LEFEVRE Delphine	Procurator à A. MALARME
PAVIC Cécile	



### ARRETE ET SIGNATURES

VILLE DE VILLERS BRETONNEUX - Budget communal

Signataire	
FELEA Léonard	Absent
PLUMECOCQ Vanessa	
RENARD Sabrina	
SEGUIN Bruno	
GRIMAUX Tiphaine	
GACEL Fabrice	
DEVEAU Guillaume	
HUMBERT Justine	
RICARD Martine	
LEROUX Sébastien	
GUILLEMOT Cédric	
TALANDIER Karine	
TARDIVEL Laëtitia	
DESTALMINIL Alexandre	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2026, et de la publication le

Le Maire

Bruno VAQUEZ



A Villers-Bretonneux, le  
14/04/2026

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

16 AVR. 2026

ID : 080-218007508-20260409-022\_20260409-BF

S<sup>2</sup>LOW

## VILLE DE VILLERS BRETONNEUX



## CONSEIL MUNICIPAL

**DU 9 AVRIL 2026**

## **Budget Primitif 2026**

## **PREAMBULE**

### Date limite du budget primitif

L'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril (30 avril en année de renouvellement des assemblées délibérantes) mais que cette date peut se trouver reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement du budget », si celles-ci ne l'ont pas été avant le 31 mars. Le législateur n'ayant pas prévu de méthode de computation du délai légal, ce dernier doit être regardé comme ayant entendu fixer un délai de quinze jours à compter de la date de communication.

### Rappel sur le budget primitif

Le budget primitif établit les autorisations en dépenses et recettes dans les deux sections fonctionnement et investissement. Il s'agit de prévisions. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité, universalité et équilibre.

**Le budget principal de la ville de Villers Bretonneux a été préparé conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 et aux informations communiquées dans les différentes commissions.**

## BUDGET PRIMITIF 2026

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2025 s'équilibre à hauteur de **5 072 548,00€**. Les masses budgétaires de fonctionnement sont présentées en hausse de **19,23%** par rapport au budget primitif 2025. Les résultats 2025 n'étant pas connus au moment de l'élaboration du budget, le virement vers la section d'investissement est en attente par prudence.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses permettant le fonctionnement des services au quotidien (fluides, assurances, téléphonie, contrats de maintenance, restauration scolaire,...)

Les prévisions aux articles relatifs aux fluides prennent en compte les augmentations du coût de l'énergie de manière relative.

**Article 6228, Divers : EQUILIBRE BUDGETAIRE**

#### **Chapitre 012 : Charges de personnel**

La masse salariale augmentera naturellement avec l'évolution obligatoire des agents et prend en compte des avancements de grade pour certains agents.



**Etat du personnel au 1<sup>er</sup> avril 2026 :**

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CM	POURVUS	NON POURVUS
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>59</b>	<b>26</b>
<b>Emploi fonctionnel de directeur général des services</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TITULAIRES TEMPS COMPLET</b>	<b>54</b>	<b>36</b>	<b>18</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0
ATTACHE	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
REDACTEUR	1	1	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	4	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	3
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	2	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	1
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	3
ADJOINT ANIMATION	6	5	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1	1
BRIGADIER CHEF	1	0	1
GARDIEN-BRIGADIER	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
TECHNICIEN	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	4	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	3	1
ADJOINT TECHNIQUE	4	2	2
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	1	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
INFIRMIER EN SOIN GENENRAUX	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	1	1
<b>TITULAIRES TEMPS NON COMPLET</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE (1poste à 25h, 1 poste à 20h)	2	2	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE (4 postes à 27h, 1 poste à 25h, 1 poste à 22h et 2 postes à 20h)	8	5	3
ADJOINT TECHNIQUE (3 postes à 22h, 1 poste à 24h, 2 postes à 25h, 1 poste à 26h et 3 postes à 27h)	10	7	3
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ECOLES MATERNELLES (27h)	3	3	0
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MATERNELLES (2 postes à 27h)	2	1	1

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (20h)	1	1	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (20h)	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	3	3	0
<b>EQUIVALENT TEMPS PLEIN = 51.66</b>			

**023 : Virement à la section d'investissement : 0,00€**

Le montant transféré permet d'alimenter et de financer les projets de la section d'investissement. Ce montant est identique à celui inscrit en recette d'investissement au 021.

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections**

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures comptables internes au budget qui ne génèrent aucun flux financier. Elles s'équilibrent par des recettes d'ordre.

**Chapitre 65 : Charges de gestion courante****Article 6553**, Service Incendie

Versement au SDIS

**Article 657362**, CCAS

Travaux de rénovation thermique prévus dans les logements en location + colis des aînés + semaine bleue + Noël solidaire

**Article 657364**, Caisses des écoles

1 900€ : sorties scolaires

**Article 6574**, Subvention de fonctionnement aux associations

63 000€

**Chapitre 66 : Charges financières**

La somme correspond aux intérêts liés aux emprunts contractés.

**Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires**

**Article 6815**, dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant : compte épargne temps

**Article 6817**, dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : restes à recouvrer

**Article 739218 :**

Taxe foncière sur le bâti 2025 : 260 000€

Taxe foncière sur le bâti 2023 : 85 000€ (paiement en 2 fois, il restera le solde de 85 000€ en 2026)

Conformément à la réunion du 8 mars 2023 en mairie avec les élus de la CCVS et les membres du conseil municipal, sur la dette de 403 000. Le remboursement du solde de 259 796€ s'effectuera sur 6 exercices selon l'échéancier suivant :

2023 : 43 166€

2024 : 43 166€

2025 : 43 299€

2026 : 43 299€

2027 : 43 166€

2028 : 43 301€

Total : 260 000 + 85 000 + 43 200 = 388 200€ (400 000€ en prévision)

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La ligne 002 correspond au résultat d'exploitation reporté : 0,00€. Les résultats 2025 ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget.

### **Chapitre 70 : Produit des services**

Il s'agit essentiellement des concessions des cimetières, locations de salles, restauration scolaire, ALSH ou encore l'occupation du domaine public.

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Les montants des recettes pour l'exercice 2026 n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget.

➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,88 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,34 %
➤ Taxe d'habitation	15,73 %

### **Chapitre 74 : Dotations et participations**

Les montants pour l'exercice 2026 ne sont pas connus à ce jour. Les montants prévus au BP 2026 ont été minimisés par prudence.

Tous chapitres confondus, les recettes de fonctionnement ont été minimisées au motif que leur réalisation est tributaire d'éléments parfois incertains. C'est ainsi qu'aucune somme n'a été inscrite au 77 « produits exceptionnels ». Le montant inscrit correspond à des mandats annulés à cause d'une mauvaise imputation et refaits en 2026.

Si le besoin se fait sentir, des ajustements seront opérés par décision modificative ou virements de crédits sinon les sommes perçues non prévues viendront alimenter la CAF (capacité d'autofinancement).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **600 365,00€** en dépenses et en recettes.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses s'articulent autour de trois axes :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)
- Les dépenses financières (chapitres 16, 020 et 45)
- Les dépenses d'ordre (chapitre 040)

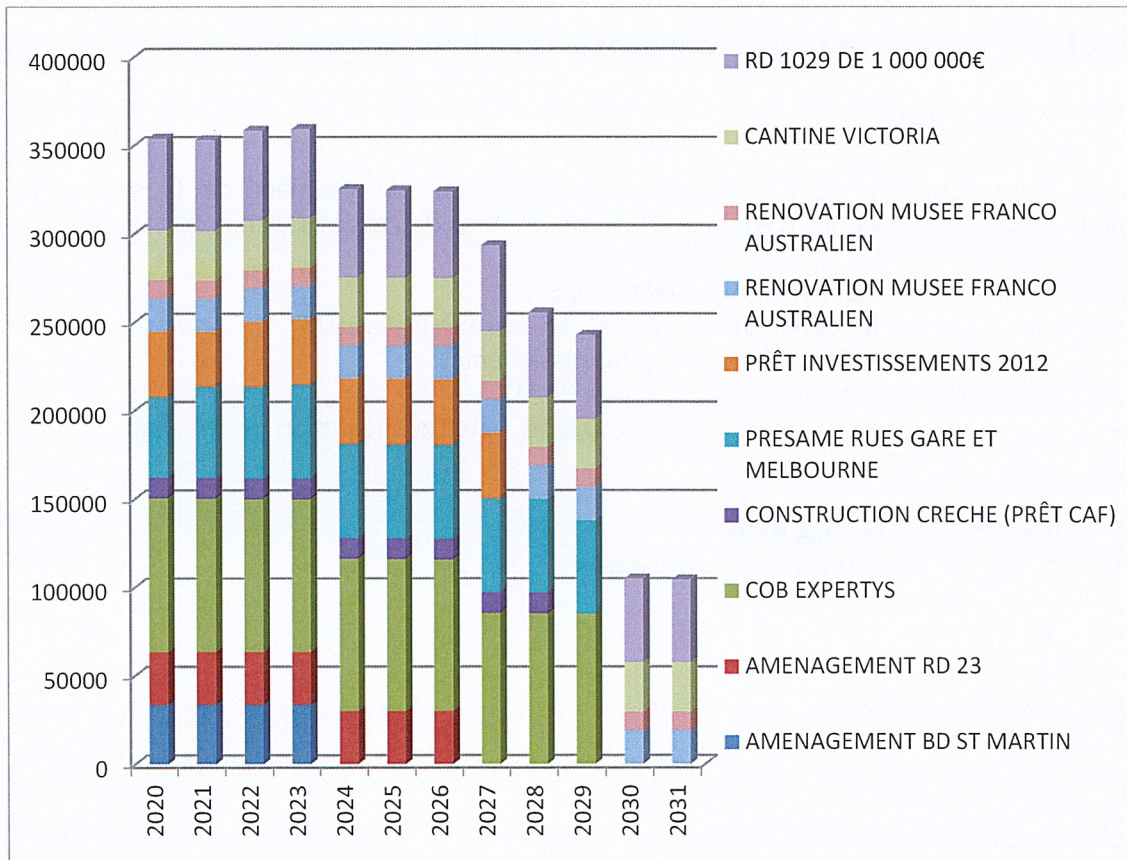
Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement seront financées par des recettes externes.

Cf. le détail des restes à réaliser plus haut pour un montant de 10 219,20€. Ils seront repris avec l'affectation des résultats 2025.

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

DATE DE FIN	PROJETS FINANCES
01/05/2026	AMENAGEMENT RD 23
01/09/2029	COB EXPERTYS
20/11/2028	CONSTRUCTION CRECHE (PRÊT CAF)
01/07/2029	PRESAME RUES GARE ET MELBOURNE
01/05/2027	PRÊT INVESTISSEMENTS 2012
01/04/2043	RENOVATION MUSEE FRANCO AUSTRALIEN
01/04/2043	RENOVATION MUSEE FRANCO AUSTRALIEN
15/12/2038	CANTINE VICTORIA
15/12/2044	RD 1029 DE 1 000 000€
15/01/2043	RD 1029 DE 1 500 000€

### Remboursement des échéances d'emprunts de 2020 à 2031 :



**Chapitre 10****Article 10226**

Un autre trop perçu concerne la taxe d'aménagement LEBEURRE pour un montant de 88 635,69€. Le remboursement s'effectuera sur 6 exercices selon l'échéancier suivant :

2024 : 14772,62€  
 2025 : 14772,62€  
 2026 : 14772,62€  
 2027 : 14772,62€  
 2028 : 14772,62€  
 2029 : 14772,59€

**Article 21311**, Solde maîtrise d'œuvre travaux la poste, travaux la poste et portes et fenêtres 14<sup>ème</sup> classe

**Article 21312**, Barrières PMR écoles

**Article 21318**, Remplacement caisson de ventilation au COB

**Article 2151**

Travaux de plomberie à la mairie, changement des radiateurs aux ateliers, ballons d'eau chaude (foot et koala), réfection des WC à l'école Victoria, adoucisseur lave-vaisselle salle Victoria et réparation en salle des professeurs à l'école Victoria

**Article 21568**, Barre antipanique école de musique

**Article 215738**, souffleur pour les ateliers

**Article 2158**, Escabeau

**Article 215738**, Téléphones portables

**Article 21838**, Matériel informatique

**Article 2185**

-GVE (téléphone + application amendes PM) (1 620€)

**Article 2188, EQUILIBRE BUDGETAIRE (en attendant les résultats 2025)**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement sont composées essentiellement du virement de la section de fonctionnement, du FCTVA, de subventions d'équipement et de produits de cessions d'immobilisations.

**001** : solde d'exécution reporté, **0€** (attente résultats 2025)

**021** : Virement de la section de fonctionnement, **0,00€** (attente résultats 2025)

**040** : Opérations d'ordre entre sections, 200 000€ (amortissements)

**Article 10222** : FCTVA, (récupération TVA de l'exercice 2024)

**Article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé **0,00€** (attente affectation des résultats 2025)

**Chapitre 13 : Subventions d'équipement****Article 1321 : Etat et autres organismes nationaux**

-Voie douce pour 32 500€  
 -Salle Agora pour 11 800€  
 -Design actif pour 3300€  
 -Accès PMR écoles pour 19 500€  
 -La poste pour 60 000€  
 -Eclairage led au COB pour 35 800€

**Article 1322 : Région**

-Salle Agora pour 39 500€  
 -Eclairage led au COB pour 39 300€

**Article 1323 : Département**

- La poste pour 43 300€
- Accès PMR écoles pour 21 900€
- Espaces verts salle Agora pour 15 200€
- Sécurisation route de Démuin pour 11 900€

**Article 13251 : CCVS**

- Voie douce pour 23 600€

Cf. le détail des restes à réaliser plus haut pour un montant de 122 508€. Ils seront repris avec l'affectation des résultats 2025.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	022_20260409
Objet :	022-20260409 Budget Primitif 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-022_20260409-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20260409-022_20260409-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DOCBUDG_21800750800011_080049_BP_2026_13042026000000.xml Nom métier : 99_BU-080-218007508-20260409-022_20260409-BF-1-1_1.xml	text/xml	320.9 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : 22_20260409 Budget primitif 2026.pdf Nom métier : 99_BU-080-218007508-20260409-022_20260409-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	637.5 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : BP 2026 ARRETE ET SIGNATURES.pdf Nom métier : 99_BU-080-218007508-20260409-022_20260409-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	935.3 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : ANNEXE 5 _ NOTE BUDGET PRIMITIF 2026.pdf Nom métier : 99_BU-080-218007508-20260409-022_20260409-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	431.8 Ko

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 15h36min53s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 15h38min37s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 15h39min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 15h39min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 15h41min07s	Reçu par le MI le 2026-04-14